

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018 – 2024

bilan année 1



Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des Déchets ménagers de la Meuse

Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Année 2019

Etabli conformément au décret n°2015-662 du 14 juin 2015

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
GLOSSAIRE	5
PREAMBULE	6
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	7
1.1 LE SMET MEUSE	7
1.2 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)	8
2. LE CADRE REGLEMENTAIRE	9
2.1 LES OBJECTIFS DU PLPDMA.....	9
2.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)	9
3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE (ACTUALISE).....	10
3.1 DENSITE DE POPULATION	10
3.2 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	11
3.3 DECHETTERIES.....	12
3.4 EVOLUTION DES TONNAGES (2010-2018)	13
3.5 ACTEURS RELAIS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE	15
3.6 MATRICE AFOM.....	15
4. PREVISIONS - EVOLUTION DES TONNAGES (2018 -2024)	16
4.1 DEPLOIEMENT DE LA TARIFICATION INCITATIVE.....	16
4.3 IMPACT POTENTIEL DU CARDEC.....	17
5. PLAN D'ACTION	18
5.1 DE L'INTERET DE CONTINUER LES ACTIONS DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES EN RI	18
5.2 LES ACTIONS DE PREVENTION	19
5.3 LES GISEMENTS D'EVITEMENT.....	20
5.4 LES FICHES ACTION	21

6. BILAN ANNEE 1 (HORS CAGV)	22
6.1 RETOUR EN IMAGES.....	22
6.2 VARIATION DES TONNAGES ENTRE 2017 ET 2018	23
ANNEXE I : FICHES ACTION DE PREVENTION.....	24
AXE 1 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS.....	24
ACTION N°2 : COMPOSTAGE AUTONOME ET COLLECTIF	26
ACTION N°3 : RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS.....	28
ACTION N°4 : PROMOUVOIR LE BROUAGE	29
ACTION N°5 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	31
AXE 2 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS	33
ACTION N°6 : PROMOUVOIR LE REEMPLOI ET LA REPARATION	33
ACTION N°7 : COMMUNIQUER SUR LES SOLUTIONS DEJA EXISTANTES.....	35
AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS EMBLEMATIQUES DE REDUCTION DES DECHETS	36
ACTION N°8 : PROMOTION DU STOP-PUB	36
ACTION N°9 : SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS.....	38
AXE 4 : ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	39
ACTION N°10 : ETRE EXEMPLAIRE AU BUREAU	39
ACTION N°11 : ETRE EXEMPLAIRE PENDANT DES EVENEMENTS.....	41
ACTION N°12 : FORMATIONS ET CAPITALISATION DES RETOURS D'EXPERIENCES.....	42
ANNEXE II : HYPOTHESES DE CALCUL DU GISEMENT D'EVITEMENT	43

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 Distinction entre prévention et gestion des déchets</i>	6
<i>Figure 2 Territoire du SMET en 2019</i>	7
<i>Figure 3 Evolution des ratios collectés entre 2010 et 2018</i>	14
<i>Figure 4 Pratiques de prévention des déchets adoptées par les usagers</i>	18
<i>Figure 5 Répartition de 15 actions par catégorie au regard de leur gisement d'évitement et de leur potentiel de réduction</i>	19

<i>Tableau 1 Population des EPCI (INSEE population 2016)</i>	10
<i>Tableau 2 Financement du service public pour la gestion des déchets ménagers et assimilés</i>	11
<i>Tableau 3 Spécificités des déchetteries du SMET en 2018</i>	12
<i>Tableau 4 Evolution des tonnages annuels entre 2010 et 2018</i>	13
<i>Tableau 5 Ratio des DMA collectés en kg/habitant/an</i>	13
<i>Tableau 7 Acteurs relais identifiés sur le territoire</i>	15
<i>Tableau 8 Matrice AFOM</i>	15
<i>Tableau 9 Les actions spécifiques au CARDEC</i>	17
<i>Tableau 10 Liste des actions du PLPDMA</i>	20
<i>Tableau 11 Calcul de gisement d'évitement pour les actions prévention</i>	21
<i>Tableau 12 Analyse de la variation des ratios entre 2017 et 2018</i>	23

GLOSSAIRE

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Economie Circulaire
CC	Communauté de Communes
CCES	Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi
CS	Collecte Sélective, correspond aux déchets recyclables ménagers (verres, corps creux, corps plats)
DDS	Déchet Diffus Spécifique, désigne les déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés, correspond à l'ensemble des déchets produits par les ménages (recyclables ou non) et des déchets collectés en déchetterie
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
GC	Guides Composteurs, volontaire ayant suivi une formation de 2,5 jours sur le compostage et le paillage
GES	Gaz à effet de serre
OMA	Ordures ménagères et assimilés
OMR	Ordures ménagères résiduelle, désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives
PLP	Programme Local de Prévention des déchets
PLPDMA	Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RSHV	Recyclables Secs Hors Verre
SINOE	Outil d'analyse conçu par l'ADEME et destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers
SMET	Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse
TECV	Transition Energétique pour la Croissance Verte
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TI	Tarifcation Incitative

PREAMBULE

La prise en charge des déchets génère de multiples impacts sur l'environnement et la santé humaine (épuisement des ressources naturelles, dégradation de la qualité de l'air, émissions de GES, bruit, nuisances olfactives) et ce malgré les évolutions technologiques des véhicules de collecte et des unités de traitement.

Aussi, le caractère toujours plus éphémère et sur-emballé des biens de consommation rend incontournable une réflexion et des actions pratiques à l'encontre des gaspillages. C'est ce qu'on appelle la prévention. Elle concerne les étapes de conception, production, distribution, consommation et fin de vie d'un bien. Cette démarche repose principalement sur deux actions : la réduction et la réutilisation de nos déchets. L'objectif est donc d'amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

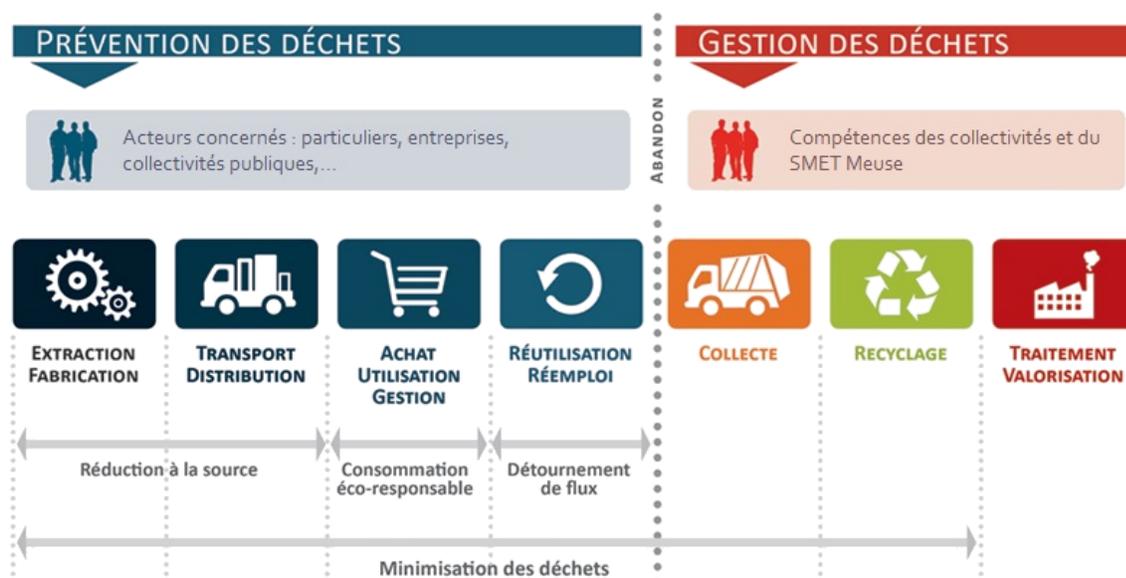


Figure 1 Distinction entre prévention et gestion des déchets

(Source : CC Grand Pic Saint Loup)

Par sa nature même, une politique de prévention des déchets permet de réduire la quantité et la nocivité des déchets en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation. Entre 2014 et 2018, le SMET a mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets (PLP). Ce projet a permis d'initier une démarche active pour la prévention des déchets au sein de toutes les collectivités représentées dans ce programme. L'ADEME avait fixé comme objectif une diminution 7%

d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) en 5 ans. Cet objectif a été atteint puisqu'une baisse de 15% d'OMA a été observée sur le territoire actuel du SMET. Les résultats sont toutefois à nuancer puisqu'au global les DMA ont baissé de seulement 5% sur cette même période. Une partie des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont retrouvées en déchetterie où les tonnages collectés ont augmenté de 24%.

Le SMET et ses collectivités adhérentes entendent faire preuve d'exemplarité en matière de réduction des déchets en poursuivant ses actions de prévention au travers d'un nouveau programme local de prévention, le PLPDMA.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

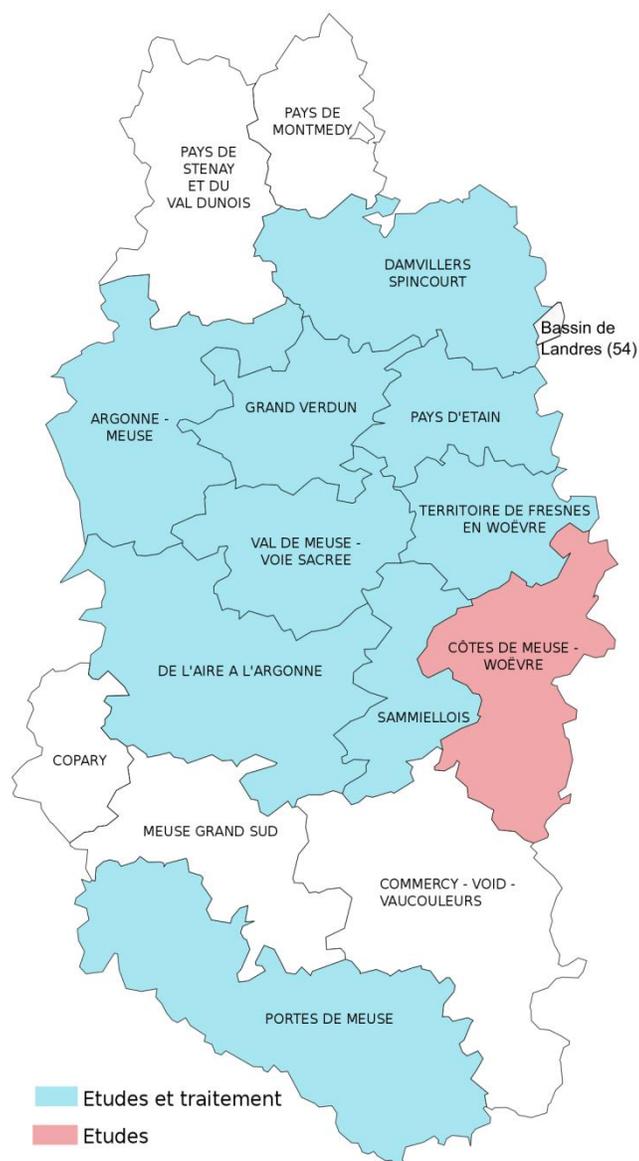
1.1 LE SMET MEUSE

Créé le 1er juin 2014, le SMET est un syndicat mixte intercommunautaire qui gère le traitement des OM, ainsi que le transport et la valorisation des déchets recyclables et des déchets issus des déchèteries. Aujourd'hui, dix collectivités sont adhérentes au SMET, dont neuf pour les compétences « études » et « traitement ».

En collaboration avec ces collectivités, le SMET mène également des actions de prévention et de communication auprès des habitants, afin de réduire la quantité de déchets sur son territoire. Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un PLPDMA commun aux neuf collectivités et porté par le SMET.

Depuis 2018, le SMET initie également une démarche d'économie circulaire au travers du CARDEC qu'elle portera durant trois ans. Les actions novatrices portent principalement sur une meilleure gestion des déchets des entreprises.

Figure 2 Territoire du SMET en 2019



1.2 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Référent prévention des déchets



16 rue Thiers
55120 CLERMONT EN ARGONNE
<http://codecom-argonne-meuse.fr>

Mme. François,
Technicienne environnement



3, place Louis Bertrand
55230 SPINCOURT
<http://damvillers-spincourt.com>

Mme. Denis Even,
Responsable du service déchets



42 rue Berne
55 250 BEAUSITE
www.cc-aireargonne.fr

M. Schmitt,
Chargé de mission déchet



5 rue du Château
55160 FRESNES EN WOEVRE
www.codecomfresnes.com

Mme. Wiriote,
Chargée de mission environnement



29 allée du Champ de Foire
55 400 ETAIN
www.codecom-pays-etain.fr

Mme. Larose,
Chargée de mission déchets, assainissement et voirie



Place des Moines
55300 SAINT MIHIEL
www.cc-sammiellois.fr

M. Bertrand,
Chargé de mission environnement



1, rue de l'Abbaye – Écurey
55290 MONTIERS-SUR-SAULX
www.portesdemeuse.fr

Mme. Colli,
Responsable de la gestion des déchets ménagers



1 bis route de Senoncourt
55320 ANCEMONT
www.valdemeusevoiesacree.com

M. Boulanger,
Chargé de mission déchet



11 Rue du Président Poincaré
55100 VERDUN
www.verdun.fr

Mme Massel,
Technicienne déchet et animatrice de prévention
Mme Maquel,
Ambassadrice du tri et du compostage

2. LE CADRE REGLEMENTAIRE

2.1 LES OBJECTIFS DU PLPDMA

D'un engagement volontaire via le PLP, le SMET passe en 2018 à un document réglementaire et obligatoire, le PLPDMA. La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 fixe l'objectif national de réduction de **10% des DMA entre 2010 et 2020**.

Le PLPDMA tient également compte du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui recommande une diminution du ratio de DMA de **7% entre 2015 et 2025**.

2.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

Le PLPDMA est contraint par les modalités de révision et de suivi fixées par le décret du 10 juin 2015. Désormais permanent, modifiable ou révisable, le PLPDMA fait l'objet d'un bilan annuel et est réévalué au moins tous les six ans. Cette démarche est assurée par la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi. Elle est composée, entre autres, d'un président qui désigne le service chargé de son secrétariat.

Le PLPDMA a été validé par la CCES du 25 septembre 2018 et a été en consultation publique du 8 octobre au 2 décembre 2018 sur les huit collectivités adhérentes au SMET pour les compétences études et traitement.

A la suite de la consultation, le rapport du PLPDMA a été adopté par le comité syndical du SMET à la date du 26 février 2019.

En février également, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a adhéré au SMET pour les compétences Etudes et Traitement. Par le présent rapport, la collectivité est intégrée au PLPDMA à partir de l'année 2. Les douze actions sont conservées, seuls changent le diagnostic du territoire et les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs réglementaires.

3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE (ACTUALISE)

La réalisation d'un diagnostic du territoire est un préalable indispensable à l'élaboration d'un PLPDMA. Cet outil d'aide à la décision permet de hiérarchiser les priorités et d'identifier les potentiels d'action du territoire pour développer un programme pertinent

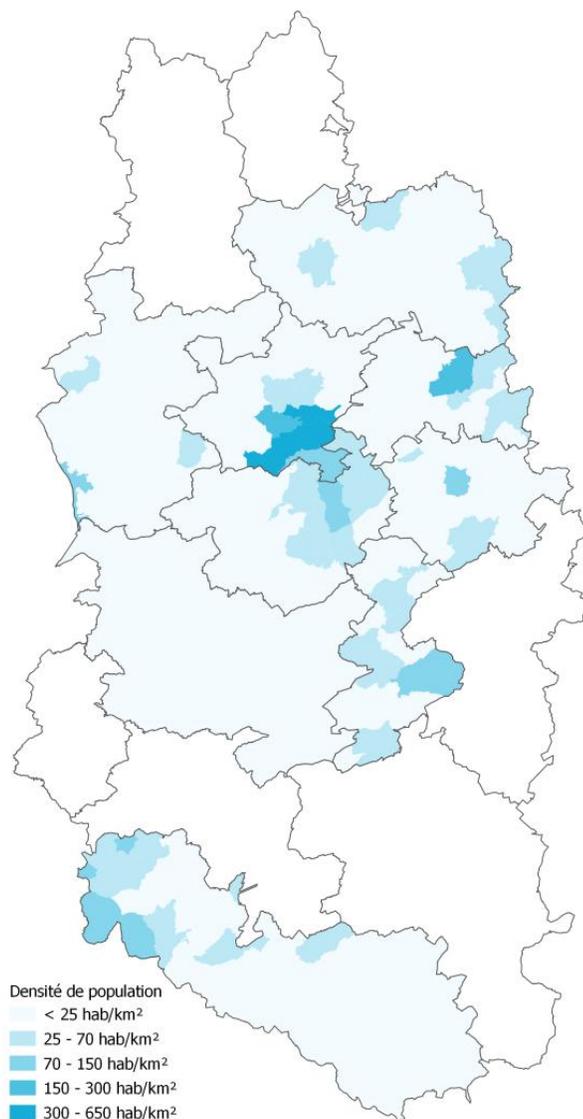
3.1 DENSITE DE POPULATION

Le territoire du SMET est principalement rural ce qui traduit une forte présence d'habitats individuels avec jardin.

La ville de Verdun et sa périphérie fait toutefois exception en étant un territoire urbain.

Tableau 1 Population des EPCI (INSEE population 2016)

EPCI	Population globale	Commune dont population > 2 000 hab
Damvillers Spincourt	8 347	
Pays d'Etain	7 739	Etain (3592)
Canton de Fresnes en Woëvre	4 886	
Sammiellois	8 693	Saint-Mihiel (4149)
Val de Meuse Voie Sacrée	9 145	
de l'Aire à l'Argonne	6 580	
Argonne Meuse	7 252	
Portes de Meuse	16 474	Ancerville (2766) Verdun (17913)
Grand Verdun	28 434	Belleville-sur-Meuse (3092) Thierville-sur-Meuse (3076)



3.2 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Une tarification incitative est une REOM ou une TEOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées). Elle s'avère très efficace pour inciter au tri des déchets.

Tableau 2 Financement du service public pour la gestion des déchets ménagers et assimilés

EPCI		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Damvillers Spincourt		REOM					RI	
Pays d'Etain		REOM	RI					
Canton de Fresnes en Woëvre		REOM			RI			
Sammellois		Budget général						
Val de Meuse, Voie Sacrée		RI						
de l'Aire à l'Argonne	Triaucourt Vaubécourt ¹	REOM	RI					
	Aire et Meuse	REOM						RI
Argonne Meuse		REOM						RI
Portes de Meuse	Saulx et Perthois	REOM						
	Haute Saulx	REOM						
	Val d'Ornois	REOM					RI	
Grand Verdun	Charny	TEOM	RI					
	Commune de Belleray	RI						
	Verdun	TEOM						

¹ Le nom des ex-collectivités est précisé lorsque le mode de financement n'est pas homogène sur une collectivité.

3.3 DECHETTERIES

Douze déchetteries sont présentes sur le territoire et chacune à ses spécificités.

Tableau 3 Spécificités des déchetteries du SMET en 2018

EPCI	Déchetterie	DIB, déchets verts, gros cartons, gravats	Déchets dangereux, huiles batterie, huile moteur, huile ménagère	Bois	DDS, piles, lampes, néons, DEEE	Papier	Mobilier	Pneu	Zone de réemploi
Damvillers Spincourt	Damvillers	x	x	x	x		x	x	
	Spincourt	x	x	x	x		x	x	x
Pays d'Etain	Etain	x	x	x	x	x	x		
Canton de Fresnes en Woëvre	Fresnes en woëvre	x	x	x	x				
Sammellois	Chauvencourt	x	x	x	x		x	x	
Val de Meuse, Voie Sacrée	Belrupt en verdunois	x	x	x	x				
de l'Aire à l'Argonne	Ville devant belrain	x	x	x	x		x		x
	Vaubecourt	x	x	x	x		x		
Argonne Meuse	Clermont en argonne	x	x		x	x	x	x	
Portes de Meuse	Abainville	x	x	x	x		x		
	Rupt aux nonains	x	x	x	x		x		X
Grand Verdun	Thierville-sur-Meuse	x	x	x	x	x		x	
Total		12	12	11	12	3	9	5	3

En règle générale, la limite des apports en déchetterie est fixée à 1 m³ par usager et par semaine, au delà, une tarification spécifique est appliquée.

De la même manière, les sites acceptent généralement les déchets issus des professionnels.

3.4 EVOLUTION DES TONNAGES (2010-2018)

Du fait de l'intégration de la CAGV au présent PLPDMA, les données ci-dessous sont actualisées. Elles correspondent aux gisements collectés sur le territoire du SMET entre 2010 et 2018.

Tableau 4 Evolution des tonnages annuels entre 2010 et 2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collecte sélective	7159	6869	6817	7065	6857	6879	7313	7174	7350
Déchèterie	11199	11961	12255	12863	13703	14031	15031	15214	16536
Gravats	3137	3233	3383	3402	2707	3391	2962	3168	3633
Déchets résiduels stockés	26713	26094	25355	23764	22825	21856	20581	20045	19595
Total hors gravats	45070	44924	44427	43692	43385	42765	42925	42432	43482
Total DMA avec gravats	48208	48158	47811	47094	46092	46157	45887	45600	47115

Une partie du gisement en déchetterie correspond aux déchets des entreprises, du BTP notamment. Des actions spécifiques sont engagées à ce sujet dans un CARDEC réalisé avec l'ADEME.

Tableau 5 Ratio des DMA collectés en kg/habitant/an

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Population	99817	99580	99560	99221	98815	98321	97121	97980	98563
Collecte sélective	72	69	68	71	69	70	75	73	75
RSHV	38	37	37	39	36	37	39	38	37
Verre	34	32	32	32	33	33	36	35	38
Déchèterie	112	120	123	130	139	143	155	155	168
Déchets verts	32	32	33	35	39	34	38	33	39
Métaux	7	6	4	6	6	6	8	9	9
Tout-venant	59	66	63	60	62	63	66	69	71
DEEE	4	4	4	4	6	7	8	8	8
Cartons	5	5	7	7	5	7	7	7	7
Papier	2	2	2	1	1	1	1	1	1
DDS	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bois	2	3	8	14	18	22	25	24	25
Mobilier	0	0	0	0	0	0	1	3	5
Encombrants	1	1	1	1	1	1	0	1	1
Gravats	31	32	34	34	27	34	30	32	37
Déchets résiduels stockés	268	262	255	240	231	222	212	205	199
OMR	265	259	252	237	228	220	209	200	192
Refus de tri	2	3	3	3	3	3	3	4	7
Total hors gravats	452	451	446	440	439	435	442	433	441
Total DMA avec gravats	483	484	480	475	466	469	472	465	478
Objectif : -10%	435	0,1%	-0,6%	-1,7%	-3,4%	-2,8%	-2,2%	-3,6%	-1,0%

En 2010, la production de DMA était de 483 kg/hab/an. Pour atteindre l'objectif national, 435 kg/hab/an devront être collectés au maximum en 2020.

Le ratio est similaire pour l'atteinte de l'objectif fixé par la région Grand Est dans le PRPGD.

En 2018, les ratios étaient de 478 kg/hab/an, 43 kg/hab/an doivent encore être détournés de la collecte.

Le graphique ci-dessous reprend les valeurs du tableau 5.

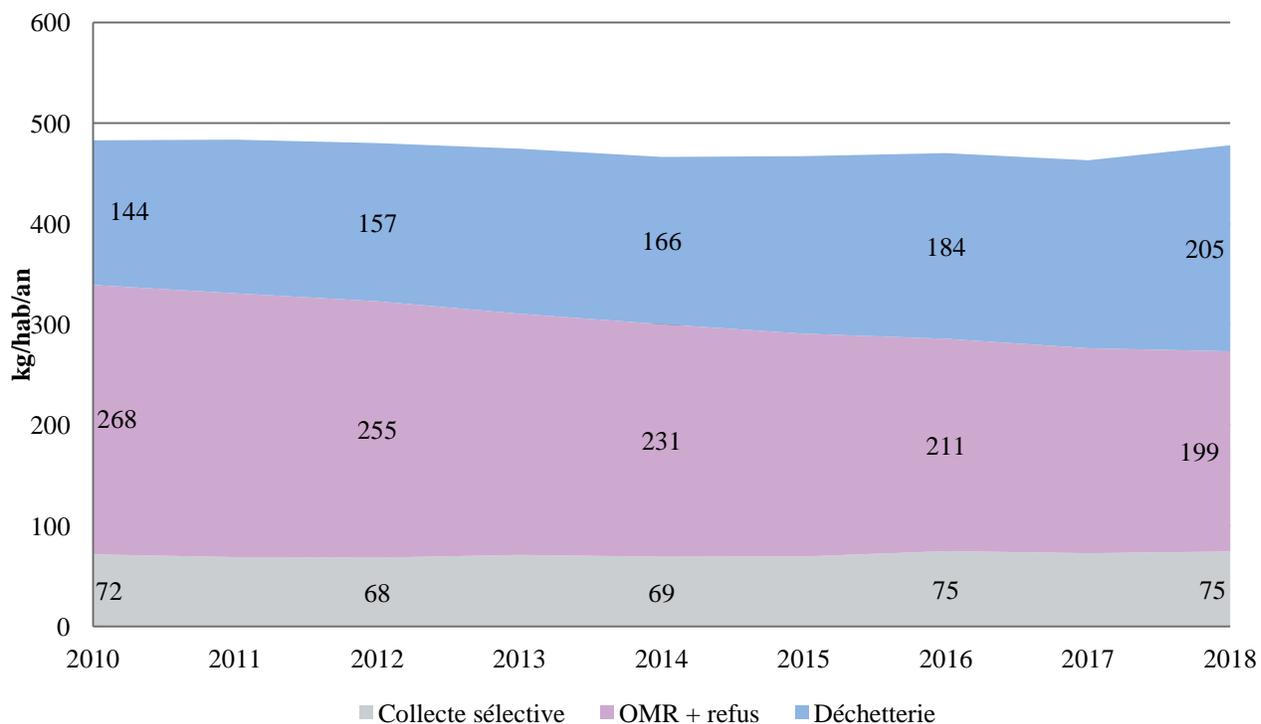


Figure 3 Evolution des ratios collectés entre 2010 et 2018

Objectif : - 43 kg/hab/an

3.5 ACTEURS RELAIS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE

La mise en œuvre d'un PLPDMA sur un territoire requiert le développement d'une coopération durable entre les acteurs publics, privés et associatifs. L'identification des acteurs et partenaires potentiels constitue donc une étape clé de la réussite des actions de prévention des déchets.

Tableau 6 Acteurs relais identifiés sur le territoire

Associations de défense ou d'éducation à l'environnement	Meuse Nature environnement, Parc naturel régional de Lorraine, FREDON Lorraine, GRAINE Lorraine, CPIE de Meuse, Repair'café, etc.
Associations humanitaires, caritatives ou sociales	AMIE, Lions Club, Passerelles, Maison Familiale et Rurale, etc.
Centre d'information	Office du tourisme
Etablissements d'enseignement	RAM, crèches, écoles maternelles, école primaires, collège, lycées, centres de loisirs, etc.
Etablissements de santé	EHPAD, ESAT, Hôpital, etc.
Organismes et collectivités publiques	Communes, collectivités, département, ADEME, région Grand Est, Syndicat de gestion des eaux, etc.
Professionnels du secteur des déchets	Les différents éco-organismes, ASCOMADE, entreprises de collecte et de traitement des déchets, etc.
Sphère des entreprises	Chambres consulaires (CCI et CMA), commerçants, supermarchés, bailleurs sociaux, entreprises, Chantier d'insertion, etc.

3.6 MATRICE AFOM

Cet outil permet de combiner l'étude des atouts et des faiblesses du territoire, avec celle des opportunités et des menaces.

Tableau 7 Matrice AFOM

Atouts (facteurs internes)	Freins (facteurs internes)
Des actions déjà engagées avec le précédent PLP Poste d'animateur prévention à temps plein au SMET et à la CAGV Développement progressif de la TI Territoire relativement homogène, permet une économie d'échelle	Techniciens déchets disposant d'un temps limité pour les actions de prévention En déchetterie, prise en charge de nombreux déchets professionnels Territoire vaste
Opportunités (facteurs externes)	Menace (facteur externe)
Département impliqué dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage en collège Territoire rural: facilite la généralisation du compostage Associations actives dans la sensibilisation au développement durable Développement des éco-organismes (éco-mobilier, etc.)	Difficultés économiques du département

4. PREVISIONS - EVOLUTION DES TONNAGES (2018 -2024)

4.1 DEPLOIEMENT DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Au cours du premier PLP (2014-2018) porté par le SMET, plusieurs EPCI ont mis en place une redevance incitative ce qui a conduit à une diminution des tonnages collectés. La collectivité Val de Meuse, Voie Sacrée ainsi que la collectivité Pays d'Etain ont été pionniers sur le territoire du SMET dans la mise en place de la redevance incitative (respectivement en 2012 et 2014). La mise en place d'une TI sur ces deux collectivités a induit en 5 ans :

- une forte diminution des OMR (en moyenne -118 kg/hab/an),
- une augmentation des recyclables collectés (+26 kg/hab/an),
- une augmentation des déchets en déchetterie (+30 kg/hab/an) et des refus de tri (+9kg/hab/an).

Au global, la baisse est de 53 kg de DMA/hab/an. Cette valeur est proche de celle observée par l'ADEME où la TI en Lorraine a engendré une baisse moyenne de 65kg de DMA/hab/an².

En 2020, la TI sera installée dans six des neuf collectivités du SMET ce qui va entraîner une baisse mécanique des tonnages collectés.

La RI permet, à terme, une baisse de 53kg de DMA/hab/an :		
	Population 2019	Kg évités par la RI
Aire et Meuse	2257	119621
Argonne Meuse	7252	384356
Total	9509	503977
Impact sur le tonnage global (en kg/hab/an)		-5,11

Généralisation de la tarification incitative : - 5 kg/hab/an

² Etude de l'ADEME – La tarification incitative sur le territoire lorrain (2018)

4.3 IMPACT POTENTIEL DU CARDEC

En 2018, le SMET a répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME, le CARDEC (Contrat d'Animation Relais Déchets et Economie Circulaire). Il permet d'inclure et de mettre les professionnels au centre des projets d'économie circulaire, afin de mieux réduire les déchets produits par leurs activités ou plus généralement pour en limiter les impacts environnementaux.

Le CARDEC permettra d'agir spécifiquement sur les thématiques suivantes :

Tableau 8 Les actions spécifiques au CARDEC

	Objectifs
Prévention des déchets d'entreprises	Accompagner des entreprises dans la réduction de leurs déchets
Mise en place d'une tarification incitative étendue aux déchets occasionnels	Adapter au mieux les grilles tarifaires en déchetterie (tarifs différents selon la typologie du déchet déposé)
Innovations dans les collectes séparatives	Mise en place de nouvelles filières en déchetterie Etendre la consigne de tri des recyclables
Déchetteries professionnelles	Etude pour la mise en place une plate-forme de massification des déchets
Valorisation des déchets	Etude pour la mise en place d'une plate-forme de tri
Marchés publics et consommables	Promouvoir le diagnostic déchet et la commande publique responsable Développer le recours à l'économie de fonctionnalité

Ces actions auront un impact sur le gisement des futurs DMA collectés. Toutefois, aucune estimation ne peut être réalisée car il n'y a pas suffisamment d'études sur le sujet. Par conséquent, les actions du CARDEC ne seront pas intégrées au calcul du gisement d'évitement.

5. PLAN D'ACTION

5.1 DE L'INTERET DE CONTINUER LES ACTIONS DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES EN RI

Ce PLPDMA vise à compléter une politique de tarification incitative déjà engagée, en permettant d'ancrer en profondeur la modification des modes de consommation et des pratiques de réparation, réemploi, paillage, etc. Il permet également de faciliter l'acceptation par les usagers, en leur donnant les moyens d'agir pour maîtriser leur production de déchets.

En effet, la redevance incitative n'est pas un levier miracle pour amener le grand public à changer ses habitudes de consommation. C'est ce qu'a montré une étude de l'ADEME réalisée en 2016. L'étude porte sur la perception de la redevance incitative par les usagers et l'évolution de leurs pratiques vis-à-vis des déchets. Elle a été réalisée par des interviews téléphoniques et 1 002 personnes ont été sondées. Les résultats montrent que la population avait acquis bien avant la mise en place de la RI, la plupart de leurs comportements visant à prévenir les déchets (éviter le gaspillage alimentaire, composter). La RI n'a fait qu'accentuer leurs gestes écologiques (trier davantage, composter davantage, etc.) sans réellement créer de nouveaux comportements. C'est pourquoi les actions de prévention continuent de trouver leur sens ; à condition d'être pensées pour être efficaces, en ciblant les bons gisements (voir figure 4): pratique du paillage et du mulching, utilisation d'autocollants stop-pub, achat d'objets d'occasion, etc.

Question : Q29. Parmi les actions suivantes qui permettent de réduire la quantité de déchets, quelles sont celles que vous pratiquez dans votre foyer ?
Base : 1002 répondants

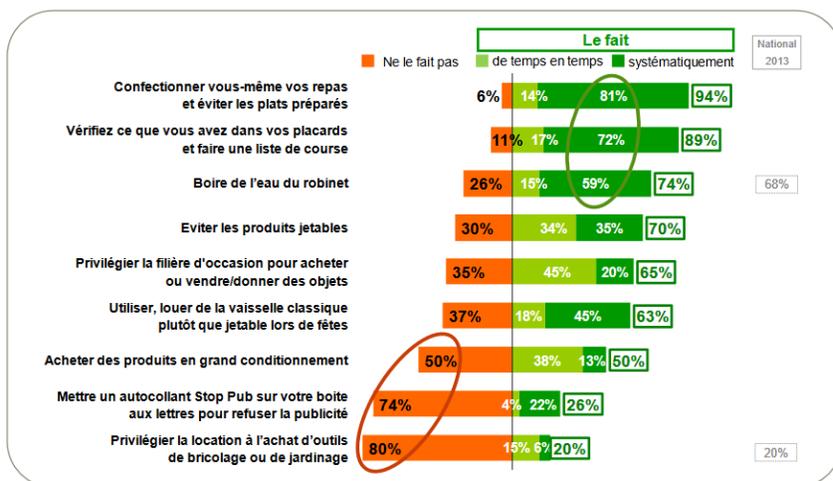


Figure 4 Pratiques de prévention des déchets adoptées par les usagers

Source : [Enquête de perception de la redevance incitative](#) (ADEME, 2016)

5.2 LES ACTIONS DE PREVENTION

L'objectif est d'animer un programme de prévention en prise avec la réalité locale pour obtenir des résultats concrets. Les actions de prévention se doivent d'être pertinentes et efficaces.

De fait, plusieurs réunions avec les techniciens et les élus de chaque collectivité, ont permis de sélectionner douze actions pertinentes qui seront mises en œuvre dans le PLPDMA. Ces actions tiennent compte de leur potentiel de réduction selon le gisement de déchets qu'elles représentent (voir Figure 5).

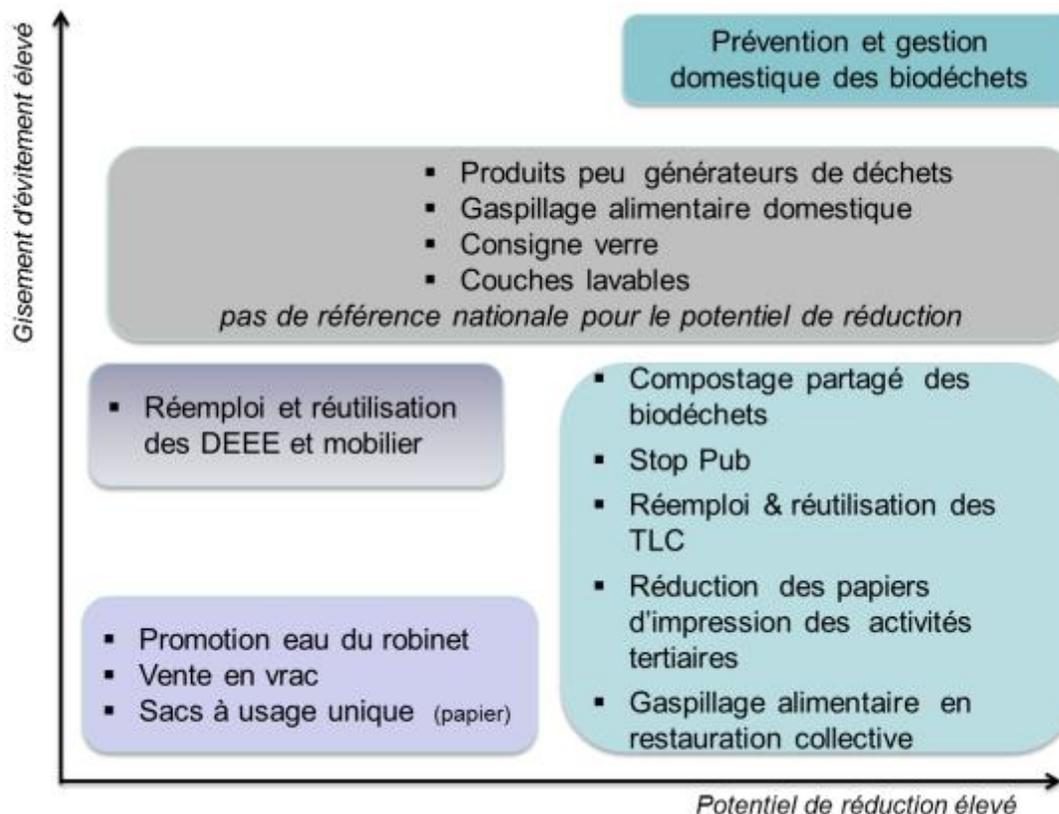


Figure 5 Répartition de 15 actions par catégorie au regard de leur gisement d'évitement et de leur potentiel de réduction

Source : [Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités](#) (ADEME, 2016)

Les douze actions sélectionnées ont ensuite été regroupées par axe.

Tableau 9 Liste des actions du PLPDMA

Axe	Action
A. Encourager la gestion de proximité des biodéchets	1 Compostage individuel
	2 Compostage collectif et autonome
	3 Réseau des guides composteurs
	4 Promouvoir le broyage
	5 Lutte contre le gaspillage alimentaire
B. Donner une seconde vie aux déchets	6 Promouvoir le réemploi et la réparation
	7 Communiquer sur les solutions déjà existantes
C. Renforcer les actions emblématiques	8 Promouvoir les stop-pub
	9 Sensibilisation à la réduction des déchets
D. Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	10 Être éco-exemplaire au bureau
	11 Etre exemplaire pendant des évènements
	12 Formations et capitalisation des retours d'expériences

5.3 LES GISEMENTS D'EVITEMENT

Pour atteindre les objectifs réglementaires, 43 kg de DMA/hab/an devront être détournés d'ici à 2020, ce qui représente 5 000t en moins.

Pour mémoire, 5 kg de DMA pourront être évités par la généralisation de la TI sur le territoire.

Ci-dessous, la synthèse de l'impact des actions sur les gisements de DMA collectés.

Tableau 10 Calcul de gisement d'évitement pour les actions prévention

Axe	Flux de déchets impactés	Gisements d'évitement visés	Action	Objectifs à 2024	Unités	Gisement d'évitement Hypothèses de calcul	Déchets évités en	
							en tonnes	par kg/hab/an
A	OMR et déchets verts	Déchets alimentaires et déchets verts	1 Compostage individuel	2000	composteurs vendus	75 kg/hab/an	339	3,4
			2 Compostage collectif et autonome	40	structures	4 t/site de compostage	160	1,6
		3 Réseau des guides composteurs	1000	foyers améliorent leur pratique	35 kg/hab/an	79	0,8	
		4 Promouvoir le broyage	6	broyeurs	47 t évités/broyeur/an	282	2,9	
		Déchets alimentaires	5 Lutte contre le gaspillage alimentaire	20	établissements participants	1 t/établissement	20	0,2
2000	habitants sensibilisés (6 articles/an + 3 évènements/an)		7 kg/hab/an	14	0,1			
B	OMR Déchetterie	6 Promouvoir le réemploi et la réparation	25%	de la population privilégiée le don ou la réparation	70 kg/hab/an	1725	17,5	
		7 Communiquer sur les solutions déjà existantes						
C	Ensemble des déchets	Papier	8 Promouvoir les stop-pub	3000	BAL équipées	34 kg/foyer/an	102	1,03
		Recyclables, OMR, Déchets en	9 Sensibilisation à la réduction des déchets	25%	de la pop. modifie leurs habitudes	40 kg/hab/an	986	10,00
D	Ensemble des déchets	OMR, Recyclables	10 Être éco-exemplaire au bureau	50	kg d'IE collectés en plus		0	0,00
		OMR	11 Être exemplaire pendant des évènements					
		Benne tout	12 Atelier d'échanges des bonnes pratiques					
Total =							3707	38

Les actions de prévention associées à la généralisation de la tarification incitative permettent d'atteindre à la fois l'objectif national et l'objectif régional. Les hypothèses de calculs sont détaillées en annexe II.

Actions de prévention : - 38 kg/hab/an

5.4 LES FICHES ACTION

Les indicateurs de suivi sont détaillés à l'intérieur de chaque fiche action (Annexe I). Le fait de mettre en œuvre un dispositif de suivi et de traçabilité est une obligation réglementaire pour le PLPDMA mais il représente une opportunité à plusieurs titres puisqu'il permettra de connaître les avancées du travail engagé (pilotage du programme, amélioration continue) et de communiquer sur les résultats auprès des élus et de la population.

Le calendrier prévisionnel est également précisé pour chaque fiche action.

6. BILAN ANNEE 1 (HORS CAGV)

6.1 RETOUR EN IMAGES

Faits marquants de l'année 1 du PLPDMA (hors CAGV) :

Sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire.

Plus de 200 élèves ont été sensibilisés par une semaine de pesées des restes alimentaires et/ou des animations en classe



Mise en relation de la Caserne des gendarmes et du Collège Les Avrils pour le prêt d'un broyeur. Cette action a permis à l'établissement scolaire de mettre en place un site de compostage



Sensibilisation du public au compostage et au paillage avec des volontaires GC

En photo, l'évènement Zéro Déchet proposé en septembre dernier à Saint-Mihiel



Exposition sur l'alimentation durable pendant la SERD (Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets). L'opération s'est déroulée dans 4 bibliothèques

L'avancée des actions est détaillée à l'intérieur de chaque fiche action dans le PLPDMA (voir tableau « indicateurs de suivi »).

6.2 VARIATION DES TONNAGES ENTRE 2017 ET 2018

Tableau 11 Analyse de la variation des ratios entre 2017 et 2018

	2017	2018	Remarques
Population	98455	98563	Valeurs issues du site internet SINOE, elles seront remplacées par les valeurs de l'INSEE lorsqu'elles seront connues, c'est-à-dire trois ans plus tard.
OMR + refus	204	199	-2,3% -5kg de déchets résiduels/hab/an
Collecte sélective	73	75	+2,3% Légère hausse des tonnages du verre
Déchèterie	155	168	+8,6% +12kg , hausse du tout-venant et des déchets verts.
Gravats	32	37	15,5% Le tonnage des gravats peut fortement varier d'une année à l'autre. Le PLPDMA ne permet pas d'agir directement sur ce flux.

ANNEXE I : FICHES ACTION DE PREVENTION

L'élargissement du périmètre du PLPDMA associée à l'augmentation générale des tonnages entre 2017 et 2018, nous pousse à intensifier nos efforts pour atteindre l'objectif national. De fait, les douze actions du PLPDMA sont conservées mais les moyens sont revus à la hausse (voir colonne « objectif opérationnel » pour chaque fiche action).

AXE 1 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

La loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte impose le tri à la source des biodéchets en 2025. Toutefois, la pratique historique du compostage domestique, rapportée aux distances de collecte, ne justifient pas économiquement la mise en place d'une collecte séparée en milieu rural. Par conséquent, nous souhaitons renforcer la promotion du compostage de proximité et favoriser la mise à disposition de broyat pour les particuliers.

Objectifs globaux :

Réduire la part des biodéchets traités par les collectivités

Réduire la nocivité des produits utilisés pour le jardinage

ACTION N°1 : PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Objectifs :

Augmenter le nombre de personnes pratiquant le compostage

Améliorer la pratique du compostage

Actions réalisées :

Action emblématique de prévention, le compostage domestique est la plus courante des pratiques visant une gestion des biodéchets par les habitants. Pratique traditionnelle en campagne, elle peut être réalisée en tas ou à l'aide d'un composteur. Le PLP a permis, au travers de trois groupements de commandes, de doter environ 2 000³ foyers d'un composteur. Sur certains territoires, des formations ont été proposées lorsqu'une grande quantité de composteurs était vendue.

Actions projetées :

Le PLPDMA doit permettre le développement du compostage domestique :

- En promouvant l'acquisition des composteurs (groupement de commande par le SMET ou bien remboursement sur facture).
- En diffusant une information adaptée de la population (guide sur le compostage à destination des particuliers, articles sur l'utilisation du compost etc.).
- En accompagnant de manière plus poussée la population pratiquante, pour la former aux bonnes pratiques dans la durée (conférences ou réunions publiques, etc.).

³ Le PLP a couvert un territoire plus grand que celui du PLPDMA. Les données indiquées correspondent aux actions du PLP réalisées sur le territoire actuel du SMET.(hors CAGV).

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'information, aide logistique pour l'organisation de réunions, stockage et remise des composteurs aux particuliers
Réseau des GC	Animation de réunions d'information

Cibles visées :

Grand public/ Ensemble des habitants des communes du territoire.

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Vente de composteurs	En continu	2 000	
Diffuser le guide à chaque vente de composteur	En continu à partir de 2019		
Communiquer sur le compostage (article)	En continu	A minima 1x/EPCI/an	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre de composteurs vendus	313	Certains territoires arrivent à la fin de leurs stocks.
Nombre de réunions d'information proposées	0	Les techniciens nouvellement arrivés suivront prochainement une formation Guide Composteur.
Nombre de participants aux réunions	0	
Nombre d'articles diffusés	6	
Indicateurs d'impact		
Quantité de déchets fermentescibles compostés	22t	

ACTION N°2 : COMPOSTAGE AUTONOME ET COLLECTIF

Objectif :

Généraliser le compostage en établissement et en habitat collectif

Actions réalisées :

Le PLP a permis la mise en place de huit sites de compostage autonomes et collectifs sur les collectivités actuelles du SMET. De nombreux établissements restent à convaincre pour le passage au compostage de proximité.

Action projetée :

La prise de contact des établissements et des bailleurs sera réalisée par les EPCI, car ce sont des entités connues du plus grand nombre. Les exemples locaux seront mis en avant lors du démarchage pour mieux convaincre de nouveaux établissements. Le SMET effectuera ensuite pour chaque établissement l'étude de faisabilité, la formation des référents et le suivi de sites.

Bien que générant peu de biodéchets, les services administratifs des collectivités sont invités à gérer in situ leurs déchets alimentaires par le compostage ou le lombricompostage. Les composteurs ainsi placés serviront de modèle d'exposition pour les habitants souhaitant en acquérir. Ici, le site de compostage a principalement une visée pédagogique.

Partenaires mobilisés :

Bailleurs sociaux (exemple : OPH)	Accord pour la mise en place des sites de compostage, relais d'information
Réseau des GC	Animation et suivi de sites

Cibles visées :

Etablissements (école, ESAT, EHPAD, CODECOM, hôpital, etc.) et habitats collectifs produisant une grande quantité de biodéchets.

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Listing des établissements	2018		réalisé
Prise de contact des établissements	S1 2019 et S2 2020		
Mise en place de nouveaux sites de compostage	En continu	40 sites	
Etat des lieux des sites du PLP	2018/2019		réalisé
Communication sur les sites de compostage existants	En continu	1 article par nouveau site	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre d'établissements contactés	8	
Nombre de sites de compostage installés	2	Le collège les Avrils de Saint-Mihiel
Nombre d'articles diffusés	1	Parking des camping-caristes de Dieue-sur-Meuse
Indicateur d'impact		
Quantité de déchets fermentescibles valorisés	2t	

A noter que les collèges sont désormais gérés par le département dans le cadre de l'Agenda 21 de la Meuse (fiche 7).

ACTION N°3 : RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Les guides composteurs sont des volontaires formés durant 2,5 jours à la pratique du compostage, du paillage et du mulching. Une partie de la formation est aussi dédiée à la manière de promouvoir ces pratiques auprès du public.

Objectifs :

Avec l'aide des guides composteurs, faire évoluer les comportements en promouvant le jardinage au naturel pauvre en déchets.

Réduire les apports de déchets verts en déchetterie.

Actions réalisées :

Entre 2014 et 2017, une centaine de volontaires ont suivi la formation guides composteurs en Meuse (dont 44 sur le territoire actuel du SMET). Une vingtaine d'animations ont permis la sensibilisation de 1 000 personnes.

Deux journées départementales des guides composteurs ont été organisées. Elles ont permis de dynamiser le réseau des GC et de créer une synergie entre les techniciens des collectivités.

Actions projetées :

L'action consiste à s'appuyer sur le réseau déjà existant pour tenir des stands d'information à l'occasion d'événements (marchés, salon, foire...en particulier liés au jardinage et aux plantes).

En 2018, vingt-trois guides composteurs restent inscrits sur nos listes. Idéalement la mobilisation et l'animation du réseau guides composteurs est réalisée par les techniciens déchets de chaque collectivité. La formation de nouveaux guides composteurs pourra être envisagée pour enrichir des groupes de volontaires qui se réduisent.

Sur certains territoires, une « hot ligne » de guides composteurs pourra être mise en place.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Mise en place des actions des GC
Communes	Relai d'informations sur les événements à venir

Cible visée : Le grand public

Étapes :

Étapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Animations sur différents événements	En continu	12 animations/ an	
Si besoin, formation de nouveaux GC	2021		

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre d'animations réalisées	4	Essoufflement du réseau Guide Composteur
Nombre de personnes sensibilisées	105	
Nombre de « hot lignes » créées	0	
Indicateur d'impact		
Quantité de déchets détournée	3.7t	

ACTION N°4 : PROMOUVOIR LE BROUAGE

Nous souhaitons permettre l'acquisition d'un broyeur de végétaux par les collectivités. Le broyeur sera utilisé en déchetterie ou bien mis à disposition des communes membres de chaque collectivité pour les agents des espaces verts (et éventuellement des particuliers résidants sur le territoire).

Objectifs opérationnels:

Développer l'utilisation de broyat dans les espaces verts communaux pour valoriser sur place les déchets de taille.

Faciliter la mise en place de sites de compostage autonomes.

Action réalisée :

Aucun antécédent sur la partie rurale du territoire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun broie chaque année les sapins de Noël des particuliers. Le broyat obtenu est ensuite distribué sur différents lieux.

Action projetée :

Dans un premier temps, un état des lieux précis du territoire sera réalisé (enquête sur les établissements déjà dotés d'un broyeur, les besoins des communes et la possibilité de stocker un broyeur). Puis, pour les EPCI souhaitant acquérir un broyeur, une demande de subventions auprès du département et de l'ADEME sera réalisée. Après réception de l'appareil, les agents des espaces verts seront formés à l'utilisation de celui-ci et au jardinage naturel (paillage/mulching). Pour déployer la pratique du broyage, des opérations pilotes pourront être menées pour tester différentes modalités de mise à disposition du broyat excédentaire.

Cette action permettra aussi de faciliter la mise en place de sites de compostage autonome : le manque de broyat ne sera plus un frein au compostage.

Partenaires mobilisés :

Département	Subvention pour l'achat de broyeurs
ADEME	Subvention et retours d'expériences
Espaces verts	Connaissances, conseils, exutoires du broyat

Cible visée :

Service des espaces verts + Cibles secondaires : les établissements et les particuliers

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Etat des lieux du territoire	2018		réalisé
Demande de subventions pour les EPCI intéressés	2020	6 broyeurs achetés	
Formation des agents	2020/2021		
Promotion du broyat auprès des particuliers	A partir de 2020		

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre de collectivités dotées d'un broyeur	1	CODECOM Val de Meuse, Voie Sacrée
Nombre de partenariats commune/établissement	2	Collège les Avrils + Site des camping-caristes
Indicateur d'impact		
Quantité de déchets verts broyés		Pas de traçabilité, information inconnue

ACTION N°5 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au-delà de la question des seuls déchets, le gaspillage alimentaire entraîne également un gaspillage de ressources et des émissions de gaz à effet de serre. Le gisement actuel d'aliment gaspillé (restes de repas jetés et produits achetés et non consommés) est évalué à 20 kg/hab/an.

Les raisons du gaspillage alimentaire sont multiples : méconnaissance de la différence entre DLUO et DLC, erreur de dosages, mauvaise conservation, sensibilité à l'aspect esthétique des aliments.

Objectifs :

Limiter le gaspillage alimentaire chez les particuliers.

Accompagner les restaurants scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire (sensibilisation des employés de cantine et des élèves).

Actions réalisées :

Plusieurs écoles ont été sensibilisées au gaspillage alimentaire.

Une mallette contenant des jeux pédagogiques sur la thématique du gaspillage alimentaire a été créée en coopération avec le Pays Barois.

Actions projetées :

Les habitants des communes seront sensibilisés au travers d'articles diffusés et d'animations durant des évènements.

Pour les écoles, un accompagnement technique sur des opérations de pesée du gaspillage alimentaire sera réalisé. Elles amèneront à une analyse des données et des propositions d'actions au sein des restaurants scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire (gaspimètre de pain, formation des équipes de cuisine, groupements d'achats, etc.)

Partenaire mobilisé :

CPIE de la Meuse	Aide à la création d'animations
------------------	---------------------------------

Cibles visées :

Grand public

Etablissements scolaire (écoles primaires et maternelles)

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectifs opérationnels	Etat
Diffusion d'articles	En continu	6 articles/an	
Animation lors d'évènements	A partir de 2019	3 animations/an	
Animations en école	A partir de 2019	20 pendant le PLPDMA	

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre d'articles diffusés	4	
Nombre d'animations réalisées	5	
Nombre de personnes sensibilisées	345	
Indicateur d'impact		
Quantité de déchets détournés	2.4t	

A noter que dans le cadre de son Agenda 21, le département engage des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.

AXE 2 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets.

Objectifs globaux :

**Réduire la quantité de déchets collectés (dans les OMR et en déchetterie)
Induire de nouvelles habitudes de consommation**

ACTION N°6 : PROMOUVOIR LE REEMPLOI ET LA REPARATION

Objectif :

Permettre à chaque usager d'avoir une solution locale de réemploi.

Actions réalisées :

A l'heure actuelle, cinq collectivités proposent une zone de réemploi sur leurs territoires :

- CC de l'Aire à l'Argonne,
- CC Val de Meuse, Voie Sacrée,
- CC Damvillers Spincourt,
- CC Portes de Meuse
- CA du Grand Verdun

Chacune de ces zones de réemploi est associée à au moins une association locale.

Des réflexions sont en cours dans toutes les autres collectivités pour la création de zones de réemploi.

La collecte des textiles sur le territoire du SMET génère de l'activité pour les personnes en insertion (Les compagnons du chemin de vie, l'AMIE et Verdun Chantier). Vingt-trois points de collecte de textiles ont été installés lors du précédent PLP ce qui permet de couvrir l'ensemble du territoire.

Action projetée :

L'action consistera à généraliser les solutions de réemploi à toutes les déchetteries et à minima de mettre en place des événements ponctuels autour du réemploi et de la réparation (ex : création d'une zone de gratuité).

L'accent sera mis sur la valorisation auprès des élus, des usagers et des associations, des initiatives entreprises, des volumes de déchets détournés et de l'impact financier d'une zone de réemploi.

Partenaires mobilisés :

Associations sociales locales (AMIE, Les Compagnons du Chemin de Vie, Repair'café, Emmaüs, etc.)	Développement de partenariats
--	-------------------------------

Cibles visées :

Le grand public

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Recenser les différents bénéficiaires des objets d'occasion.	2019		
Généraliser les solutions réemploi à toutes les déchetteries	2019-2020		
Créer un outil de traçabilité des gisements collectés et vendus	2020		
Communication sur les résultats des différentes zones de réemploi	A partir de 2021	1x/an	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarque
Nombre de zones de réemploi	4	
Nombre d'évènements autour du réemploi	0	
Nombre d'articles diffusés	0	
Indicateur d'impact		
Quantité de déchets détournés	1,3t	Système de traçabilité uniquement sur la CODECOM Val de meuse, voie sacrée

ACTION N°7 : COMMUNIQUER SUR LES SOLUTIONS DEJA EXISTANTES

Objectifs :

Pérenniser l'offre existante.

Faciliter l'identification des réparateurs locaux par les particuliers.

Action réalisée :

Aucun antécédent.

Actions projetées :

L'action consiste à communiquer sur les sites de réemploi déjà existants pour pérenniser l'offre.

Nous souhaitons créer avec l'aide de la CMA un annuaire des réparateurs du département. Elle s'inspirait du réseau des "Répar'acteurs"⁴ mis en place dans le département de la Meurthe et Moselle.

Partenaires mobilisés :

CMA	Création de l'annuaire
Associations sociales locales (AMIE, Les Compagnons du Chemin de Vie, Emmaüs, etc.)	Retours d'expériences

Cible visée :

Le grand public

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Prise de contact avec la CMA	S2 2018		réalisé
Création d'un annuaire des réparateurs du département	2020-2021		
Communiquer sur l'annuaire	A partir de 2022	1x/an	
Communiquer sur les sites de réemploi déjà existants	En continu à partir du S2 2019	1/zone de réemploi/an	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre d'articles diffusés	0	L'annuaire des Répar'acteurs est prévu pour 2020.
Nombre d'EPCI faisant apparaître l'annuaire sur leur site internet	0	

⁴ <http://www.repar-acteur-54-13.websself.net/annuaire-reparacteur>

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS EMBLEMATIQUES DE REDUCTION DES DECHETS

Objectifs globaux :

Réduire la quantité de déchets collectés (dans les OMR et les déchetteries)

Induire de nouvelles habitudes de consommation

ACTION N°8 : PROMOTION DU STOP-PUB

Une enquête durant le PLP a mis en évidence qu'en moyenne 34 kg de publicité était reçue par an en l'absence d'autocollant stop-pub. Cet autocollant évite la réception dans sa boîte aux lettres des imprimés non sollicités. Le Stop Pub ne vise pas les journaux des collectivités et cette information est généralement précisée sur l'autocollant.

Objectif :

Réduire les quantités de papier jeté

Action réalisée :

Durant le PLP, environ 2 000 autocollants ont été distribués en différents points de dépôt (EPCI, mairies, commerces, etc.). Ces autocollants ont été disposés à l'intérieur de présentoirs afin de mettre en valeur l'opération.

Action projetée :

Le taux d'équipement des BAL constaté sur le terrain dépend du mode de diffusion du stop-pub mais également de l'intensité de la promotion du dispositif. C'est pourquoi, les EPCI sont invités à réaliser une remise systématique de stop-pub lors de l'achat d'un composteur ou bien lors de l'arrivée de nouveaux habitants.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'information, distribution d'autocollants, dépôt dans les points relais identifiés
Mairies, commerces	Points relais, distribution d'autocollants

Cible visée :

Le grand public

Etapes :

Etapes clés	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Achat de stop-pub par le SMET	2018 et 2021		réalisé
Distribution de stop-pub	En continu	3 000 BAL équipées	
Remise systématique de stop-pub	A partir de 2020		

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre de stop-pub distribués	465	Achat d'autocollants stop-pub en 2019
Nombre d'EPCI réalisant un envoi systématique d'autocollants	0	
Indicateurs d'impact		
Quantité de déchets évités	15,8t	

ACTION N°9 : SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS

La prévention des déchets est une notion mal connue, souvent assimilée au tri des déchets. Il est donc essentiel de faire connaître les gestes efficaces pour prévenir les déchets et d'inciter au changement d'habitudes.

Objectif :

Sensibiliser aux solutions concrètes pour prévenir les déchets

Action réalisée :

Le PLP a permis de mener diverses animations en lien avec la prévention et de participer à la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) plusieurs années consécutives.

Action projetée :

L'action consistera à réaliser un évènement d'ampleur par an. Il pourra aborder différentes thématiques (les déchets du nourrisson, l'éco-consommation, les produits d'entretien naturels, etc.) et être commun à plusieurs collectivités. Pour ces évènements, le SMET est en mesure de prêter des outils de communication (affiches, kakémono, etc.) et du matériel pédagogique (boîte-loupe, jeux de société, etc.).

En parallèle, la prévention des déchets pourra être abordée dans des articles et/ou intégrée à des guides de tri.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'informations, aide logistique pour l'organisation de réunions, stockage et remise des composteurs aux particuliers
Associations locales	Animations pendant les évènements

Cibles visées : Grand public

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectifs opérationnels	Etat
Acquisition ou création d'outils de communication	Au besoin		
Evènement d'ampleur	A partir de 2019	1x/EPCI/an	
Participation à la SERD	Dès 2018	1x/EPCI/an	
Communication générale sur la prévention des déchets	A partir de 2019	1x/EPCI/an	
Intégration de la prévention dans les guides de tri	En continu		

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité :	Année 1	Remarques
Nombre de matériels pédagogiques créés	0	
Nombre d'évènements organisés	6	
Nombre de personnes sensibilisées	130	
Nombre d'articles diffusés	8	
Nombre de guides de tri intégrant la prévention	0	

Les impacts ne sont pas directement quantifiables puisque cet axe fait le lien entre tous les autres pour impulser, accompagner et pérenniser les changements de comportement sur le territoire. Il est primordial pour la fluidité de la mise en place du programme.

AXE 4 : ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS

L'éco-exemplarité des collectivités territoriales porte sur la réduction de tous les déchets produits par les agents de la collectivité et des communes du territoire et les activités de leurs services et directions. L'objectif est de montrer l'exemple en intégrant la prévention des déchets au niveau communal et intercommunal. Ces actions renforceront la crédibilité du programme de prévention auprès de tous, et permettront d'impulser une dynamique territoriale.

Objectif global :

Permettre l'éco-exemplarité des collectivités et des communes

ACTION N°10 : ETRE EXEMPLAIRE AU BUREAU

TerraCycle propose plusieurs programmes de recyclage gratuits. Sponsorisés par des marques, ces derniers ont pour but de collecter et de recycler les déchets habituellement non recyclables. Sans être à proprement parlé une action de prévention, Terracycle est un outil qui permet de communiquer sur la difficulté à recycler certains types de déchets.

Objectifs :

Toutes les collectivités inscrites durablement dans une démarche d'éco-exemplarité. Pour les communes les plus grandes, engager une démarche d'éco-exemplarité.

Action réalisée :

Le PLP a permis d'initier des actions en faveur de l'éco-exemplarité des collectivités : collecte des instruments d'écriture, consommation de papier, tri des déchets, etc. Pour la plupart d'entre elles, les collectivités sont éco-exemplaires, toutefois elles ne connaissent pas l'état d'avancement de leurs communes membres les plus grandes.

Action projetée :

Dans un premier temps, un diagnostic sur les dispositifs en place et le comportement des agents sera réalisé, les résultats seront diffusés via les moyens de communication interne. Les collectivités accompagneront ensuite le changement des pratiques au sein des différents services. L'accent sera mis sur l'amélioration du tri des déchets et la réduction de la consommation de papier :

- Utilisation de feuilles de brouillon
- Impressions recto-verso par défaut
- Impressions deux pages par feuille
- Tri des déchets
- Collecte des instruments d'écriture (à mettre en place dans les établissements scolaires également)

Les efforts effectués seront valorisés par un retour concret aux agents sur les économies réalisées dans le cadre du recyclage du papier.

L'action consistera également à créer une journée de don entre les agents. Préalablement à cette journée, chacun sera invité à lister les éléments qu'il souhaite donner et ceux qu'il souhaite acquérir.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Sensibiliser à l'éco-exemplarité, diminuer les quantités de déchets de la collectivité et des communes
------	--

Cibles visées :

Les EPCI et les communes les plus grandes du territoire

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Développer la collecte Terracycle	2018	+ 75% d'instruments d'écriture collectés	
Journée de don entre les agents	Dès 2019	1x/EPCI/an	
Diagnostic des actions d'éco-exemplarité déjà en place au sein des collectivités	S1 2019		
Généraliser l'éco-exemplarité au bureau à toutes les collectivités	S2 2019		
Diagnostic des actions d'éco-exemplarité déjà en place au sein des communes	2020		
Généraliser l'éco-exemplarité au bureau dans les communes les plus grandes	2021		

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre de collectivités et communes ayant conduit un diagnostic interne	3	
Nombre de collectivités exemplaires	1	
Taux d'exemplarité des communes les plus grandes	/	
Nombre d'EPCI participant à la journée de don entre agents	/	
Indicateurs d'impact		
Quantité d'instruments d'écriture collectés	51,8kg	
Quantité d'objets détournés	/	

Le CARDEC va plus loin en initiant une réflexion de l'éco-exemplarité intégrée dès l'achat, impliquant la remise en cause éventuelle des modes de fonctionnement et d'utilisation des biens et services (par le recours à des locations ou achats de prestations de services plutôt que de produits).

Le CARDEC vise aussi à développer les diagnostics des déchets issus des travaux de démolition sur les bâtiments les plus grands.

L'éco-exemplarité passe aussi par la mise en place du compostage (ou du lombricompostage) au sein des collectivités (voir ACTION n°2).

ACTION N°11 : ETRE EXEMPLAIRE PENDANT DES EVENEMENTS

Objectif:

Proposer des évènements exemplaires.

Action réalisée :

Une partie des collectivités sont dotées de vaisselle réutilisable.

Action projetée :

Se doter de vaisselle réutilisable pour permettre la réalisation d'évènements pauvres en déchets.

Partenaire mobilisé :

EPCI	Sensibiliser à l'éco-exemplarité, organisation la journée de don
------	--

Cibles visées :

EPCI et communes les plus grandes

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Achat de vaisselle réutilisable	S1 2020	Toutes les collectivités équipées	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Année 1	Remarques
Nombre de collectivités équipées de vaisselle réutilisable	4	
Taux d'utilisation de la vaisselle réutilisable lors des évènements	100%	

ACTION N°12 : FORMATIONS ET CAPITALISATION DES RETOURS D'EXPERIENCES

Objectif opérationnel:

Permettre l'amélioration continue des pratiques des techniciens et du SMET.

Action réalisée :

Durant le PLP, une dizaine de techniciens déchets ont été formés au compostage, trois sont encore en poste sur le territoire actuel du SMET.

Action projetée :

Suivre la formation GC améliore la compréhension des enjeux du compostage, la communication menée et les actions réalisées sur le territoire. Nous souhaitons permettre à chaque agent de suivre la formation de guide composteur.

Pour cette action, le rôle du SMET sera de capitaliser les retours d'expériences des différentes actions menées par le biais d'échanges avec les techniciens.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Retours d'expériences
CNFPT	Formation Guides Composteur
ADEME	Communication sur les formations à venir + formation Guides Composteurs

Cibles visées :

Agents des collectivités et agents du SMET

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Formation des techniciens au compostage (formation GC)	2018 - 2019	Une personne formée/ EPCI	
Création d'un outil de traçabilité des actions menées	S2 2018		réalisé
Utilisation de l'outil de traçabilité par tous les techniciens	Dès fin 2018		

Indicateur de suivi :

Indicateur d'activité	Année 1	Remarques
Nombre de techniciens déchets formés au compostage	3	Formation Guide Composteur au S2 2019

ANNEXE II : HYPOTHESES DE CALCUL DU GISEMENT D'EVITEMENT

Axe	Action	Sources	Données du précédent PLP
A	1	1000 foyers = 3% en + de compostage ADEME D'après le Guide méthodologique du compostage partagé (ou semi-collectif) de l'ADEME novembre 2012 - 75 kg de déchets de cuisine et 110 kg en comptant les déchets verts	1750 composteurs ont été vendus
	2	A l'heure actuelle, 14 grandes structures ne sont pas non dotées de composteurs Source : Expérience interne SMET, en EHPAD, souvent de petits gisements + les collèges sont désormais gérés par le département	10 sites de compostage autonome installés en 5 ans
	3	Part des déchets issus du jardin, 110kg - 75kg = 35kg	1000 personnes sensibilisées en 4 ans (de manière formelle lors d'un évènement)
	4	A partir du bilan 2017 du SMICTOM Alsace Centrale, 8 broyeurs achetés et 374t de déchets verts broyés	
	5	D'après le guide ADEME "Manger mieux, gaspiller moins" édition 2018, le gaspillage alimentaire représente 30 kg par an et par habitant, dont 7 kg d'aliments encore emballés.	26 animations de proposées (en école)
B	6	Plusieurs collectivités réfléchissent à la mise en place d'une zone de réemploi en déchetterie ou à la création d'une recyclerie + Donnée arbitraire	Aucune action réalisée lors du précédent PLP
	7		
C	8	1500 foyers = 4,5% de foyers en plus. Donnée issue du PLP, BAL témoins. D'après l'ADEME "calcul du gisement d'évitement" janvier 2016, le stop-pub permet d'éviter 30,4 kg/foyer/an. Au niveau national, 15,2% de la pop est équipée, les territoires les plus efficaces sont équipés à 30%.	de 2,6 distribués par mois/collectivité/an Pendant le PLP, 2600 ont été distribués
	9	Donnée arbitraire	
D	10	Difficilement estimable	
	11	Négligeable	
	12	Difficilement estimable	

